



Commune de Lobbès

10
2025

Bienne-lez-Happart
Lobbès
Mont-Sainte-Geneviève
Sars-la-Buissière



Photo G.S.I. Lobbès

Heures d'ouverture des bureaux

Lundi : 8h30 – 12h00 ; 13h00 – 16h30
Mardi : 8h30 – 12h00
Mercredi : 8h30 – 12h00 ; 13h00 – 16h30
Jeudi : 8h30 – 12h00
Vendredi : 8h30 – 12h00 ; 13h00 – 16h30

➤ Rue du Pont, 1 - Lobbès 6540
☎ 071 59 00 23
✉ commune@lobbes.be
f [commune-de-lobbes](https://www.facebook.com/commune-de-lobbes)

Sommaire :

P.02 Le mot du Bourgmestre
P.03 Services communaux
P.04 CPAS
P.05 Police
P.06 Environnement
P.09 Sports / travaux
P.10 Énergie
P.11 Aînés
P.12 Enseignement
P.15 À vos agendas

www.lobbes.be



Chers habitants,

Comme vous le verrez dans ce numéro, les événements de ces dernières semaines ont été riches. Nous félicitons chaleureusement les joueurs tant pour leur organisation que pour leur titre, puisque le club a remporté le championnat de France, bravo à eux ! Durant un week-end, notre commune a accueilli des centaines de personnes (dont de très nombreux Français) dans un esprit sportif et de fair-play.

Lors du deuxième week-end de septembre, week-end des journées du patrimoine, ce sont les kiosques qui ont été mis à l'honneur dans l'ensemble de l'entité via des roll-ups. Une rénovation des kiosques de Mont-Sainte-Geneviève (à l'occasion de son centenaire), mais aussi de celui de Bienne-lez-Happart. Une exposition qui s'est déroulée dans l'église de Mont-Sainte-Geneviève et qui a permis, par la même occasion, de faire découvrir, de l'intérieur, l'évolution de la rénovation de l'église.

Merci aux bénévoles, aux associations et aux Echevins qui ont contribué à ce projet.

Le 30 septembre a vu l'installation du Conseil communal des Enfants, nouvelle étape pour notre commune qui se voit s' étoffer de représentants juniors. Une expérience qui permet aux plus jeunes de s'imprégner de citoyenneté et de la démocratie locale. Nous les félicitons pour leur installation et leur souhaitons un bon mandat. Un article suivra dans une prochaine édition du bulletin communal.

Et puis, comme à chaque automne, c'est la traditionnelle saison des soupers de nos nombreuses associations, sans oublier, les marches "Halloween" qui se dérouleront le 31 octobre prochain aux quatre coins de notre entité. N'hésitez pas à y participer.

Cordialement,

Votre Bourgmestre,
Steven ROYEZ

LE COLLÈGE COMMUNAL



Steven ROYEZ

Bourgmestre

☎ 0497 349 749

✉ stephen.royez@commune-lobbes.be

➤ Etat-civil, sports, communication, numérique, cimetières, sécurité.



Sophie BAUDSON

1^{ère} Échevine

☎ 0472 943 405

✉ sophie.baudson@commune-lobbes.be

➤ Enseignement, petite enfance, jeunesse, bien-être animal.



Stéphane BASILE

2^e Échevin

☎ 0477 253 405

✉ stephane.basile@commune-lobbes.be

➤ Travaux, agriculture, mobilité et sécurité routière, personnes porteuses d'un handicap.



Christophe FITDEVOIE

3^e Échevin

☎ 0498 833 823

✉ christophe.fitdevoie@commune-lobbes.be

➤ Finances, fêtes, cultes, emploi, commerce, économie, urbanisme.



Philippe SKILBECQ

4^e Échevin

☎ 0455 140 216

✉ philippe.skilbecq@commune-lobbes.be

➤ Développement rural, aménagement du territoire, développement durable, environnement, énergie, tourisme, culture, intergénérationnel, démocratie participative, citoyenneté.



Valérie LEPORCQ

Présidente de CPAS

☎ 0477 070 423

✉ valerie.leporcq@commune-lobbes.be

➤ Action sociale, santé, logement, valorisation du patrimoine.

LA PERMANENCE DU BOURGMESTRE

La permanence du Bourgmestre se tiendra le **jeudi de 17h00 à 19h00** à la Maison communale, rue du Pont 1.





SACS POUBELLES :

où se les procurer ?



**PRIX PAR ROULEAU
DE 10 SACS**

**60 LITRES = 11 €
40 LITRES = 8 €**

Lobbès

Boucherie Laurent (60L)	Rue de l'Entreville, 90	071 59 02 52
Chez Mike (60L)	Rue Saint Roch, 4	0478 99 26 23
DEMA (40L et 60L)	Rue des Quatre Bras, 60	071 55 44 41
Forkot SRL (40L et 60L)	Rue des Waibes, 115B	0492 84 14 77
Proxy-Delhaize (60L)**	Rue du Calvaire, 57	071 59 23 16
Ressourcerie Sud-Hainaut (40L et 60L)	Rue de la Fontaine Pépin, 12	0491 07 82 12
Self-Charbon (40L et 60L)	Rue des Waibes, 44	0473 12 99 58
Syndicat d'initiative (40L et 60L)**	Place communale, 17	071 59 51 45
Total Energie Lobbès (60L)	Rue d'Anderlues, 197	071 45 48 02

Sars-la-Buissière

Alimentation Scoupermanne Annette (60L)**	Rue Chevesne, 94	071 59 27 45
Boucherie Haumont (40L et 60L)**	Rue Gersies, 16	071 59 05 82

Hors entité

COLRUYT (60L)	Drève des Alliés, 108/1	Thuin
	Rue de la Station, 4	Anderlues
Garage VTM	Rue de Sartiau, 18	Thuin

** Vente des sacs bleus également

LES SERVICES COMMUNAUX

SERVICE	ADRESSE E-MAIL	CONTACT
Accueil	commune@lobbes.be	071 59 00 23
Accueil Temps Libre	atl@lobbes.be	0494 34 59 55
Centre de vacances	centredevacances@lobbes.be	0471 01 39 33
CPAS	/	071 59 75 90
Énergie	energie@lobbes.be	071 59 77 78
Enseignement	enseignement@lobbes.be	071 59 77 71
Environnement	environnement@lobbes.be	071 59 77 79
État civil	etatcivil@lobbes.be	071 59 77 34
Logement	logement@lobbes.be	071 96 06 94
Mobilité	mobilite@lobbes.be	071 59 77 75
Plan de Cohésion Sociale	pcs@lobbes.be	0494 34 59 55 / 0478 76 02 87
Population	population@lobbes.be	071 59 77 32
Ressources humaines	ressourceshumaines@lobbes.be	071 59 77 71
Travaux	travaux@lobbes.be	071 59 77 36
Urbanisme	urbanisme@lobbes.be	071 59 77 35



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Fonds Social Chauffage intervient partiellement dans le paiement de la facture de chauffage des personnes qui se trouvent dans des situations financières précaires. Le Fonds fonctionne toute l'année.

COMBUSTIBLES ÉLIGIBLES :

Sont concernées les factures payées pour :

- le **gasoil / mazout de chauffage en vrac** : en vue de remplir une citerne
- le **gasoil / mazout de chauffage à la pompe**: acheté en petite quantité (dans des bidons)
- le **pétrole lampant (type c) à la pompe**: un combustible liquide, principalement utilisé pour les poêles à pétrole, acheté en petite quantité (dans des bidons)
- le **gaz propane en vrac**: un gaz, dérivé du pétrole, vendu en litres en vue de remplir une citerne



Il doit s'agir du type de **combustible utilisé pour chauffer principalement l'habitation**.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Catégorie 1 :

- BIM / OMNIO
- Chômeur de longue durée de plus de 50 ans
- Bénéficiaire de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA OU RGPA)
- Bénéficiaire du Revenu d'Intégration Sociale

Afin de réserver l'intervention de chauffage aux personnes socio-économiquement faibles, il est également exigé que le montant annuel des revenus bruts du ménage ne dépasse pas 24.814,75 €, majoré de 4.591,85 € par personne à charge.

Catégorie 2 :

Les ménages à faibles revenus : revenu annuel imposable brut est inférieur ou égal à 24.814,75 €, majoré de 4.591,85 € par personne à charge. Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

Catégorie 3 :

Personnes qui remplissent la double condition suivante :

- personnes bénéficiaires d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes, **et** qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

QUEL EST LE MONTANT DE L'INTERVENTION ?

- **Utilisateur du gasoil de chauffage / gaz en vrac pour citerne**

Par ménage et par période de chauffe un maximum de **1500 litres** de combustible peut être pris en considération pour l'octroi d'une allocation de chauffage.

Pour les combustibles livrés en grande quantité, le montant de l'allocation varie **entre 0,14 € et 0,20 € par litre** en fonction du prix d'achat que vous avez payé.

- **Utilisateur du mazout ou du pétrole lampant à la pompe en petites quantités**

Pour le gasoil de chauffage ou le pétrole lampant (type c) acheté à la pompe en petites quantités, une allocation de chauffage forfaitaire est applicable à raison de **210 €**.

Une seule preuve d'achat suffit pour avoir droit à l'allocation forfaitaire.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Si vous pensez pouvoir bénéficier du soutien du Fonds Social Chauffage

Adressez-vous au **CPAS au 071/59.75.90** pour un rendez-vous **dans les 60 jours calendriers suivant la date de livraison du combustible**.

Seuls les CPAS peuvent prendre une décision sur les dossiers individuels.



LES VÉHICULES DE LA ZONE DE POLICE ADOPTENT

une nouvelle identité visuelle !

La zone de police Binche-Anderlues-Lermes continue sa transition visuelle en adoptant le nouveau marquage police pour ses véhicules. Cette opération n'est pas banale ni sans conséquences.



Depuis 2024, la ZP BAL adopte une nouvelle identité visuelle. Les citoyens pourraient se trouver désemparés à la vue de véhicules de police arborant des couleurs différentes pourtant légales. Vous pourriez effectivement croiser tout aussi bien des véhicules de police avec le striping linéaire bleu, issu de la réforme des polices en 2001, comme des véhicules à damier jaune et bleu (Battenburg). Cette transition s'inscrit dans un changement plus global de l'apparence des services de police belges comme nous l'écrivions dans un précédent article.

Par ailleurs, cette obligation fédérale n'est pas neutre pour les polices locales. Le coût de ce flocage sur les nouveaux véhicules a triplé ! Il va sans dire que cette opération prendra un certain temps avant d'atteindre une homogénéité visuelle du charroi de la police intégrée en ce compris les zones de police. Le législateur a donné 2030 comme date butoir pour modifier le marquage de tous les véhicules identifiables de la police intégrée.



La ZP BAL s'efforce de remplir cette obligation. Nous venons de recevoir notre dernier combi aux nouvelles couleurs. Dans sa flotte de véhicules, la ZP BAL compte une quarantaine de véhicules strippés. Pour l'heure, nous ne disposons que de quatre véhicules aux nouvelles couleurs.

Les cinq prochaines années seront certainement nécessaires pour adopter entièrement ce nouveau visuel. Toutefois, en s'engageant dans ce processus et en suivant un plan de remplacement du charroi établi, nous espérons atteindre l'objectif fixé par le pouvoir fédéral.

Au-delà de ce changement pour les citoyens, il est indéniable que sur le terrain, de jour mais surtout de nuit, les policiers gagneront en visibilité et donc en sécurité.



Police

Vous pouvez également consulter l'article sur la nouvelle identité visuelle de la police intégrée dans les actualités du site internet de la police fédérale.

LE DATURA STRAMONIUM :

une espèce toxique invasive rencontrée en milieu rural

Plante invasive aujourd'hui répandue, le datura stramoine est une herbacée très toxique connue pour coloniser certaines cultures (maïs, cultures maraîchères...) voire les prairies.

Le datura est une espèce végétale **originaire du Mexique et du sud-ouest des États-Unis**, qui a été introduite en Europe au XVII^{ème} siècle.

COMMENT RECONNAÎTRE LE DATURA STRAMOINE ?

Le datura ou stramoine commune (*Datura stramonium*) est une **plante herbacée** annuelle de la famille des Solanacées (Solanaceae) à l'odeur nauséabonde. Il mesure généralement **entre 30 et 200 cm de haut**.



Les feuilles

Le datura possède de grandes feuilles (jusqu'à 30 cm de long) à bords fortement et inégalement dentés, pointues en leur sommet, alternes (disposées alternativement de part et d'autre de l'axe de la tige) et glabres (sans poils). Elles sont de couleur vert foncé brillant sur leur face supérieure et vert mat plus clair sur leur face inférieure.

Les fleurs

La floraison a lieu de juin à octobre. Les fleurs présentent une forme de trompette et peuvent être de couleur blanche ou violette.

Les fruits

La fructification du datura a lieu de la fin de l'été (août-septembre) jusqu'à tardivement à l'automne (parfois jusqu'en novembre). Les fruits forment des capsules épineuses, d'environ 5 cm de de long, d'abord vertes puis brunes. Ces dernières renferment de nombreuses graines noires mesurant de 2 à 4 mm.

Une plante toxique...

Les daturas sont toxiques pour de nombreux mammifères, dont l'Homme, ainsi que pour certains insectes. On lui donne des noms comme « *Herbe du diable* », « *Herbe aux fous* » ou encore « *Herbe aux sorciers endormeuse* »... ; assez évocateurs de sa toxicité.

La plante contient des alcaloïdes - dont notamment la scopolamine et l'atropine - des substances toxiques à l'origine de troubles nerveux et cardiaques et qui paralysent les fibres musculaires lisses en cas d'ingestion, voire en transcutané, chez l'Homme et les équidés. Toutes les parties de la plante sont toxiques, mais la concentration en alcaloïdes est maximale au niveau de la tige, des feuilles et des graines.

L'intoxication du bétail a généralement lieu suite à l'ingestion accidentelle de fourrages ou d'aliments concentrés contaminés par des parties de la plante (notamment les feuilles et les graines) ou de graines / feuilles tombées dans l'herbe rase au pâturage.

Quels sont les moyens de prévention ?

- L'espèce étant invasive et très toxique aussi bien pour l'Homme que pour les animaux, il faut à tout prix proscrire la plantation de datura.
- Éliminer le datura là où il est présent. La Lutte mécanique est envisageable, s'il n'y a pas beaucoup de pieds, l'arrachage manuel est envisageable. Quand la plante a déjà bien colonisé le milieu, la coupe des tiges avant montée en graines permet de limiter la production de semences. L'intervention devra probablement être répétée plusieurs fois dans une même année.

Dans tous les cas, il est conseillé de s'équiper de gants de protection avant d'intervenir. D'autre part et de façon exceptionnelle pour cette plante, veiller à éliminer les résidus en les jetant à la poubelle plutôt qu'en les brûlant (contrairement à ce qui est recommandé pour les autres adventices) au risque de s'intoxiquer par inhalation de fumée. Ne pas jeter les résidus en fumière ou sur un tas de compost, pour éviter tout ensemencement lors de l'épandage du fumier. Il est recommandé d'intervenir au stade jeune plantule ou floraison, avant fructification, pour ne pas favoriser la dissémination de la plante.



LE BON TRI, C'EST AVANT, PENDANT. *Et après ?*



ipalle

Le recyclage est l'une des pièces centrales de la stratégie de protection de l'environnement. En recyclant, nous récupérons les matières permettant de produire de nouveaux objets, de nouveaux biens, de nouveaux matériaux. Sans le recyclage, nous continuerions à puiser les ressources naturelles, non épuisables, de notre belle planète pour satisfaire nos modes de consommation.

Le bon recyclage est donc un enjeu important pour notre société. Pour le rendre possible, les recyparc sont des lieux indispensables ! Afin de bien recycler une fraction de déchets, il est essentiel que cette fraction soit la plus « pure » possible. Au recyparc, entendez qu'il est important que les conteneurs soient bien triés ! En effet, les « intrus » (du verre dans le papier/carton par exemple...) freinent le processus, empêchant même parfois le recyclage de déchets qui auraient pu l'être...

Lors de votre passage au recyparc, vous faites bien plus que vous débarrasser de vos déchets, vous contribuez à cette chaîne vertueuse. L'objectif d'IPALLE ? Recycler tout ce qui peut l'être ! Et pour que le taux de recyclage réel s'approche de cet idéal, nous avons besoin de vous.

Concrètement...

AVANT : Triez votre remorque de déchets ou votre coffre avant votre arrivée au recyparc afin de permettre à l'agent de vous aiguiller vers les conteneurs adaptés en un coup d'œil. De plus, un tri préalable permet une circulation plus fluide à l'intérieur du recyparc.

NB : une remorque non triée peut être refusée, particulièrement en cas de fortes affluences.

PENDANT : Un doute sur le tri de votre déchet ? Consultez le guide de tri (disponible sur le recyparc ou en ligne : www.ipalle.be) ou demandez de l'aide à l'agent du recyparc. Les totems placés devant les conteneurs sont également là pour vous informer.

APRÈS : Consommez des biens recyclés/consignés/de seconde main. Ainsi, vous poserez un nouveau geste en faveur de l'environnement.

Et les biens en bon état ?

Ne les jetez pas ... donnez-leur une seconde vie ! Mobilier, vaisselle, objets de décoration, matériaux en bon état... Réutiliser c'est aussi réduire ses déchets.

Des Boîtes à récup' et Matériau Box sont progressivement installées dans nos recyparc. Ces boîtes dédiées spécialement à la collecte d'objets et matériaux en bon état et réutilisables sont accessibles durant les horaires d'ouverture. Les biens collectés sont revendus dans les magasins de nos Ressourceries partenaires.

Plus d'infos :

www.ipalle.be ou zerodechet@ipalle.be
ou auprès du préposé du recyparc.

Encore en BON ÉTAT ?

Ne le jetez pas, donnez-lui une seconde vie

Pensez à

Le don, la vente, l'upcycling. Autant de méthodes en faveur du réemploi !

www.ipalle.be • [Facebook](#) • [Twitter](#) • Vers un territoire Zéro Déchet



PROPRIÉTÉ EN BORDURE DE COURS D'EAU OU ÉTANG

TOUT D'ABORD, RAPPELONS QUE LES COURS D'EAU EN WALLONIE SONT RÉPARTIS EN DIFFÉRENTES CATÉGORIES :

1. Les voies hydrauliques gérées par le Service Public de Wallonie (SPW-Mobilité et Infrastructures),

2. Les cours d'eau non navigables :

• Classés :

– de 1^{ère} catégorie sont gérés par le SPW-DGO3-DCENN,

– de 2^{ème} catégorie sont gérés par la Province,

– de 3^{ème} catégorie sont gérés par la Commune.

• Non-classés : sauf convention ou acte contraire, l'entretien d'un ruisseau non classé incombe, selon le Code civil (articles 640 et suivants), au propriétaire du fonds sur lequel il s'écoule. Si celui-ci est mitoyen entre deux propriétés, l'entretien incombe pour moitié à chaque riverain. En règle générale, tout ce qui n'est pas classé est considéré comme non classé (source, ruisseau, ...).

Pour savoir à quelle catégorie appartient le cours d'eau qui vous concerne, vous pouvez : contacter votre administration provinciale, communale ou le Contrat de Rivière, consulter le site : <http://geoportail.wallonie.be/walonmap>

QUELQUES RÈGLES DE BASE À SAVOIR :

• **Toute modification** du relief du sol ainsi que toute construction (pont, passerelle, étang, ...) nécessitent un permis d'urbanisme.

• Une autorisation domaniale est également nécessaire pour **tous travaux** tels qu'approfondissement, élargissement, rectification et généralement toutes modification sous, dans ou au-dessus du lit mineur du cours d'eau non navigable ou des ouvrages y établis. Cette autorisation domaniale est délivrée par le SPW pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie, la Province pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie et la Commune pour les cours d'eau de 3^{ème} catégorie.

• **Les travaux d'entretien et de petite réparation** (Définition à l'article D.37 du Code de l'Eau) aux cours d'eau non-navigables sont exécutés par les gestionnaires.

• Il est **interdit d'obstruer** un cours d'eau ou d'y introduire à moins de 6 mètres de la crête de berge des objets ou matières pouvant être entraînés par les flots et entraver le libre écoulement des eaux, dégrader ou détruire le cours d'eau ou porter atteinte à la libre circulation des poissons.

• En tant que riverain ou propriétaire d'ouvrage sur un cours d'eau non navigable, vous devez :

> Livrer passage aux agents de l'administration, aux ouvriers, aux engins nécessaires pour l'exécution des travaux et aux autres personnes chargées de l'exécution de travaux ou d'études.

> Laisser déposer sur votre propriété, sur une bande de 6 mètres, à compter de la crête de berge, les matières enlevées du lit du cours d'eau, ainsi que les matériaux, l'outillage et les engins nécessaires pour l'exécution des travaux.

> Entretien et réparer votre ouvrage.

• Il est **interdit d'endommager**, de dégrader ou d'affaiblir le lit mineur, en ce compris les berges, ou les digues d'un cours d'eau.

• Il est **interdit de déposer** les tontes de pelouse, tailles de haies et autres déchets organiques sur les berges des cours d'eau ou à moins de 6 mètres de la crête de berge.

• A cela, il faut ajouter les prescriptions spécifiques d'autres réglementations : pratiques agricoles le long des cours d'eau, distances de plantations, prescriptions Natura 2000, déchets, traçabilité des terres, qualité des eaux de surface, ...

Plus amples informations : service environnement – 071/59.77.79 – mail : environnement@lobbes.be ou Contrat Rivière Sambre – mail : info@crsambre.be

RETOUR SUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JOUTES :

Lobbès est Champion de France 2025 !

Quel week-end ! Quelle saison !

Les 23-24 août dernier, notre club de joutes nautiques de Lobbès a organisé les Championnats de France 2025. Pas moins de 5 équipes étaient en lice : Etreux, Lobbès, Merville, Ors et Schiltigheim-Bischheim.

Durant les 2 jours, la compétition s'est tenue dans un esprit sportif, fair-play et convivial. Des centaines de personnes ont assisté aux différentes passes et notre événement a été relayé sur les médias nationaux.

A la suite de ce week-end, Lobbès décroche les titres de Champion de France en équipe, comme en individuel. **C'est historique pour notre club, bravo !**

Les juniors ne sont pas en reste puisque Lobbès occupe la 2^{ème} et 3^{ème} place du podium.

Au-delà des résultats, le club a également réussi à faire rayonner ce sport, notre village et notre ambiance à la belge ! 🇧🇪

Alors **un grand Merci à chaque personne ayant mis son grain de sel pour rendre cet événement un souvenir inoubliable pour l'ensemble du club ! Plus particulièrement, aux nombreux bénévoles qui se sont mobilisés.**



Merci également à la Commune de Lobbès qui nous a fortement soutenu afin d'être à la hauteur de cet événement national !

Merci la commune de Lobbès !

Merci nos bénévoles !

Merci nos supporters !

♥ ALLEZ LOBBES ! ♥



MEILLEURS RÉSULTATS DE NOS JOUTEURS :

Individuel :

◆ **Ryan Mercier** – Champion de France

◆ **Edouard Bougard** – 3^{ème}

◆ **Grégory Demade** – 4^{ème}

Junior :

◆ **Tom Valtin** – 2^{ème}

◆ **Kilian Chrétien** – 3^{ème}

POINT SUR LES TRAVAUX

Les travaux de différentes rues avancent :
rue des Mésanges, rue Albert 1^{er}/Paschal, rue de la Rancune, abords du hall omnisports du Scavin.

Voici quelques photos de la rue des Mésanges de ces dernières semaines :

Il s'agit ici de la pose des bordures et de filets d'eau suivi d'un nouveau revêtement et d'un trottoir côté pair.



UNE PANNE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ?

Signalez-la vi@ Internet !

Comment signaler une panne d'éclairage public ? Jusqu'à présent, pour signaler la panne d'un luminaire d'éclairage public dans notre commune, vous faisiez appel en priorité aux services communaux ou à la police.

LE SAVIEZ-VOUS ? VOUS POURREZ LE FAIRE DIRECTEMENT SUR INTERNET !

En effet, en collaboration avec ORES, l'opérateur du réseau de distribution électrique, nous nous sommes dotés d'un outil de signalement des pannes d'éclairage public. Grâce à un système de cartographie informatisée, nous accédons désormais en temps réel à la situation des points lumineux installés sur notre entité. Nous pouvons ainsi gérer chaque luminaire de manière individualisée.

ORES a entamé une campagne pour identifier chacun des luminaires ou des ouvrages d'éclairage public communal au moyen d'une plaquette signalétique. Celle-ci porte un numéro unique pour chaque luminaire. La plaquette signalétique peut être horizontale, verticale, en plastique rigide, en aluminium ou se présenter sous la forme d'une étiquette autocollante.

UN SYSTÈME SIMPLE ET EFFICACE

Désormais, pour signaler un luminaire en panne ou un quelconque problème d'éclairage public, il vous suffit de :

1. Relever le numéro d'identification du poteau d'éclairage public défectueux ou à défaut, noter le nom de la rue, le numéro de la maison la plus proche et le code postal de la commune concernée.
2. Vous rendre sur le site internet d'Ores, à la rubrique signaler un lampadaire en panne en cliquant sur ce lien : <https://www.ores.be/pannes-et-interruptions/panne-eclairage-public>, compléter les informations demandées et indiquer le numéro d'identification complet ou l'adresse du luminaire en panne.

Si vous le souhaitez, vous aurez également la possibilité de demander à être informé de l'état d'avancement du dépannage.

VOUS N'ÊTES PAS CONNECTÉ À INTERNET ? IL VOUS SUFFIT D'APPELER :

- le centre d'appel d'ORES au **078/78.78.00**
- en dernier recours, les services communaux au **071/59.00.23**



Une panne d'éclairage public
dans votre commune ?



Plus amples informations :

https://media.ores.be/ores-cms/zaknge40/ores_depliant_panne_eclairage_public_fr_a5_web.pdf?_gl=1*dc12sa*_gcl_au*MjgzODANjQuMTc1NTY3ODExMw...*_ga*MTA3OTMxMTMwMi4xNzQ1OTk1NTMx*_ga_4T96FSKSXZ*_czE3NTU3ODY0OTkkbzUkZzEkdDE3NTU3ODY5MzQkajYwJGwwJGgw

LES « TOUDIS SUL VOYE » DE LOBBES

Durant pas mal d'années, les « TOUDIS SUL VOYE » de Lobbes, se retrouvaient lors de différents séjours, notamment en France, dans la Vallée du Mont Blanc, dans le Lubéron, en Provence, dans la Drôme, et aussi, en Allemagne et en Alsace lors de différents marchés de Noël.

Le foutu Covid et les incidents de la vie sont venus interrompre tout cela.

Mais cette année, en 2025, un sursaut de la part des Toudis Sul Voye a fait que le 16 août, un groupe composé d'anciens, d'habitues et aussi de nouveaux sympathisants, embarquait pour une escapade de 8 jours aux Houches (Chamonix).

Maintenant rentrés, les participants gardent, de ce séjour, de bien beaux et bons souvenirs.

Et en se disant à bientôt pour de prochaines aventures... !

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Martine DEMANET 0476/60 85 31 ou martinedemanet56@gmail.com

VOYAGER,



C'EST BON
POUR LE
MORAL !!

LES PROJETS BRASIER



Les Projets Brasier
Erquelines ACIS ASBL

Notre mission

Accompagner le jeune dans son environnement afin de favoriser sa participation, sa socialisation et son inclusion dans tous les domaines de son milieu de vie (scolaire, familial, culturel, sportif, médical, professionnel, etc.).

Notre équipe pluridisciplinaire est là pour accompagner votre enfant :

Educateur | Psychologue | Logopède | Assistante sociale



Les projets BRASIER

Service d'accompagnement
« La Renouée »

un accompagnement
individualisé pour votre enfant

Pour des jeunes
âgés de 6 à 20 ans
en situation
de handicap.

Nous travaillons avec le jeune et sa famille :

Au départ des différents lieux : école, club de sport, entreprise, stage, en famille, ...
En partenariat avec tous les services extérieurs.

Nos axes d'intervention

Soutien à l'inclusion scolaire
Soutien psycho-social et cognitif
Soutien à la parentalité
Soutien médical et paramédical
Soutien aux activités de loisirs, culturelles, sociales
...

Service agréé et subsidié par l'Agence pour une Vie de Qualité

Prenez contact avec nous :

75, Rue de Maubeuge - 6560 Erquelines
071 55 42 77
larenouee.lebrasier@acis-asbl.be



SAC La Renouée

www.acis-asbl.be

SERVICE GRATUIT

NOUVEAU COMITÉ DE L'ASSOCIATION DES PARENTS

de Sars-la-Buissière

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le **nouveau comité de l'Association des Parents de l'école de Sars-la-Buissière** a été élu ! 🎉

Avant tout, nous souhaitons vous rappeler le rôle de cette association dans la vie de notre école. Une association de parents, c'est avant tout une équipe de mamans et de papas qui s'impliquent pour soutenir la vie scolaire de nos enfants.

Ses missions principales sont :

- Représenter les parents auprès de l'école,
- Organiser des activités, sorties et événements,
- Financer des projets et du matériel pédagogique,
- Renforcer le lien entre les familles et l'école.



Grâce à votre soutien, nous avons pu ces dernières années participer au **financement des classes de neige et des classes vertes, des plantations pour les projets verts, du barbecue de fin d'année, de visites pédagogiques (Ferme du Chêne à Ragnies, Relais Joly, etc.), ainsi que de matériel ludique et éducatif pour les classes.**

Nous tenons aussi à remercier chaleureusement les **institutrices** pour leur partenariat, leur disponibilité et leur bienveillance, indispensables à la réussite de toutes ces initiatives.

➡ L'association est ouverte à **tous les parents** et les nouvelles idées sont toujours les bienvenues ! Vous pouvez nous rejoindre comme membre actif à tout moment de l'année.

📧 Pour toute question, remarque ou proposition :
comitedeparentssarslabuissiere@gmail.com

Ensemble, continuons à faire de notre école un lieu d'apprentissage, de partage et d'épanouissement pour tous nos enfants.

Merci pour votre engagement 🙏

Le Comité des Parents de l'école de Sars-la-Buissière

Margaux Tamine
Présidente

Hélène Sclamender
Trésorière

Céline Sturbois
Secrétaire

Caroline Guelenne
Responsable communication



C'EST LA RENTRÉE À L'ÉCOLE COMMUNALE DE LOBBES !

Nous sommes heureux d'accueillir nos élèves et leurs familles pour une nouvelle année scolaire. Cette rentrée est l'occasion de retrouver ses camarades, de rencontrer ses enseignants et de partager ensemble de nouveaux projets. Toute l'équipe éducative est mobilisée pour offrir à chacun un cadre bienveillant et stimulant, propice aux apprentissages et à l'épanouissement de tous. Nous souhaitons à nos élèves une belle année pleine de découvertes et de réussites.

Au sein de l'implantation du Centre, les élèves ont eu le plaisir de se retrouver autour d'une collation saine et équilibrée.

Le potager de l'école nous a généreusement offert ses trésors : tomates juteuses, courgettes croquantes et poires sucrées.

Lors de notre balade dans le quartier, le jardin de Folcuin nous a également régalié avec ses raisins savoureux, ses pommes parfumées et ses tomates bien mûres.

Un grand merci à la nature pour toutes ces délicieuses merveilles !

Au sein de l'implantation des Bonniers, parents et enfants ont été accueillis avec le petit déjeuner sous un grand soleil.



ECOLE MONT SARS

Ce vendredi 29 août, les P5 et P6 des écoles de Sars-la-Buissière et de Mont-Sainte-Geneviève se sont rendus à la ferme de l'abbaye de Lobbes.

Là, ils ont participé à des activités ludiques et interactives sur le thème de l'astronomie organisées par le Centre de Culture Scientifique.

Ils ont notamment participé à des ateliers sur les saisons, le soleil et la lune, les aurores polaires et nébuleuses... Ils ont aussi eu droit à une séance de Planétarium.



CENTRE DE Vacances d'été 2025

Retour en images sur le centre de vacances qui a débuté le lundi 7 juillet pour se terminer le vendredi 1^{er} août 2025. Sur les 19 jours ouvrables, 1593 présences ont pu être comptabilisées, et ce sont 156 enfants âgés de 2,5 à 12 ans qui ont fréquenté le centre de vacances d'été durant ces 4 semaines.

Côté activités, non seulement un thème était proposé chaque semaine par les encadrants des différents groupes, mais les enfants ont également eu l'occasion, plusieurs fois par semaine de réaliser des défis afin d'accumuler des points pour leur groupe. Ils ont aussi pu participer à des ateliers « danse », découvrir notre région grâce à Xavier lors des balades nature, s'initier aux différentes activités sportives, visiter le site de FORESTAILLE et découvrir l'activité de maraîchage ou encore de conserverie, écouter des histoires, interagir lors d'un atelier de sensibilisation sur les animaux de compagnie et de refuge proposé par GAIA.

Encore un grand MERCI à tous ces animateurs et associations qui ont participé à la pleine réussite de ces semaines !

Chaque vendredi et dans la bonne humeur, pour clôturer la semaine en compagnie des parents, une fête était organisée sous forme de spectacle ou de kermesse avec modules gonflables. Enfin et pour clôturer ce mois de pleine, tous les enfants ont pu bénéficier d'une belle journée d'excursion au domaine provincial de CHEVETOGNE.

Rendez-vous en juillet 2026 pour vivre ensemble de belles et nouvelles aventures vacances...



RETOUR SUR LE STAGE VTT DU 18 AU 22 AOÛT 2025

Le stage d'endurance VTT pour les enfants âgés de 8 à 12 ans s'est déroulé pendant la dernière semaine de vacances, au départ de Bienne-lez-Happart, du 18 au 22 août 2025.

Le soleil nous a accompagné durant les cinq jours. Au total, nos 7 participants - guidés par Virginie et Olivier - ont parcouru, ensemble, 140 km sur tout type de voirie.

Le stage s'est clôturé le vendredi par trois manches d'endurance sur circuit en vue de départager les courageux participants ! Chacun a ainsi pu augmenter le nombre de kilomètres parcourus et, pour certains, atteindre les 201 km !

Merci à Nathalie pour les préparations, le service des crêpes et des pains saucisses le vendredi, ainsi qu'à Catherine pour la comptabilisation des tours réalisés sur le circuit de 400 mètres.

Le stage s'est clôturé avec le verre de l'amitié, après la remise des médailles et diplômes aux enfants, par les membres du Collège.

Rendez-vous en 2026 pour de nouvelles aventures VTT...



DATES DE FERMETURE DES BOIS EN RAISON DE LA CHASSE

La période de chasse est ouverte en Région wallonne. Durant cette période, la cohabitation entre riverains, promeneurs, sportifs et chasseurs est parfois compliquée.

Pour éviter de prévoir une belle sortie en forêt et de se retrouver devant une interdiction de circuler à cause d'une battue, il existe deux nouvelles plateformes à consulter en ligne avant de planifier vos balades :

www.partageonslaforêt.be et <https://www.chasseonweb.be/>

En vous rendant sur ces deux sites, vous pourrez prendre connaissance des dates de battues prévues avec ou sans fermeture de chemins. En effet, ce sont les titulaires de chasse qui peuvent directement y enregistrer le calendrier et le territoire concernés.

Attention ! L'encodage n'est pas obligatoire et les données peuvent être incomplètes. Veuillez toujours à regarder les affiches jaunes et rouges réglementaires apposées sur le terrain.



Voici le calendrier des dates de chasses pour la période 2025-2026 sur le territoire de la Commune de Lobbes :

N°	BOIS	OCT	NOV	DEC	JAN
1	Mont-Ste-Geneviève : Bois Houssière et Bois Féron/ Maistriau - Bois d'Howis - Chasse de la Sapinière Bienne-lez-Happart Bois du Stampoux	06, 20 et 30	01 et 24	08 et 15	19
2	Forêt domaniale Bois du Baron-Mont-Ste-Geneviève	6 et 27	17	1 et 22	26
3	Bois de Fontaine / Indivision	10	7 et 28	/	/
4	Bois de Lobbes / bois communal	15 et 30	12	/	/
6	Bois Le Comte, Bois de la Barbourlande (Mont-Ste-Geneviève)	11	02 et 22	13	/
7	Bois de Spamboux Bergotte Château Grignard T. 71 (Sars-la-Buissière)	06, 20 et 30 /	01 et 24 02	08 et 15 14	19 /

Les Rendez-Vous à l'Espace Transition en octobre/novembre 2025

À l'Espace Transition - Rue de l'Abbaye 30A à Lobbes
Infos 0494/79.44.60 ou hautesambreentransition@gmail.com



- 1. Les mardis 7 octobre et 4 novembre 2025 à 19h30** – Le Mardi du Livre, Soirée pour échanger autour de vos dernières lectures et se prêter des livres (qui reviennent toujours à leur propriétaire). **Chaque 1^{er} mardi du mois de 19h30 à +/- 21h - PAF : 2€/Carol'ors.**
- 2. Le jeudi 16 octobre 2025 à 19h30** – Conférence "Les haies, ce monde fascinant" par Claudine DETHY. La biodiversité est toujours très importante entre deux milieux. La haie plantée d'essences indigènes en est un bel exemple. Quelles sont les sortes de haie, leurs fonctions, leurs rôles et le nôtre... Tout ce que vous devez savoir avant d'aller chercher des arbustes chez votre pépiniériste ou lors de la Journée de l'Arbre en septembre ! **PAF : 5€/Carol'ors. Verre de l'amitié offert. Réservations (souhaitées) : hautesambreentransition@gmail.com.**
- 3. Les lundis 20 octobre et 17 novembre 2025 de 15h00 à 18h30** – Repair Café Enéo – Comme chaque 3^e lundi du mois (sauf juillet et août), des réparateurs bénévoles vous attendent avec vos objets à réparer. **Plus d'informations : animation.hainautoriental@eneo.be au 0489/725.815 ou 0478/272.483.**
- 4. Le samedi 8 novembre 2025 à 14h00** – Conférence « Pourquoi et comment monter une serre au potager ? » par Monsieur Olivier FIÉVET (Oli'Vert). Une collaboration avec la Locale Haute Sambre de Nature & Progrès qui vous permettra de bien envisager votre projet de serre « Emplacement, exposition, alignement, quels sont les différents paramètres qu'il faut tenir compte pour optimiser le choix de l'emplacement d'une serre. Quelles sont les erreurs à éviter ? Comment gérer sa serre ? Quels sont les avantages d'une serre au potager ? Trucs et astuces pour bien gérer les différentes cultures afin d'avoir des produits de qualité tout au long de l'année. Conseils pour bien débuter. ». **Gratuit – Réservation obligatoire (nombre de place limité) – Contact : n.p.haute-sambre@gmail.com.**



HAUTESAMBRE.EN.TRANSITION.ASBL

Vous souhaitez recevoir notre newsletter, envoyez un mail à hautesambreentransition@gmail.com

LES SORCIÈRES LOBBAINES VOUS INVITENT À LEUR 14ÈME

MARCHE DE L'HORREUR

31 OCT | 19H
SALON COMMUNAL DE LOBBES (PLACE DU CENTRE)
AU PROGRAMME UN PARCOURS GRATUIT DE 5KM ACCESSIBLE ET HANTÉ PAR NOS SOINS, SUIVIS D'UNE DISTRIBUTION DE BONBONS AU SALON COMMUNAL.

DERNIER DEPART 21H15
BAR ET FOODTRUCK VOUS ATTENDENT AU SALON
RENSEIGNEMENT : 0496/300.013

LE VAL JOLI

LAMPE DE POCHÉ, BIC ET UN GILET JAUNE SONT OBLIGATOIRE

Sars-la-Buissière

HALLOWEEN

31 octobre 2025

LES INVESTIGABLES
Sars-La-Buissière



18H00 SPECTACLE A L'EGLISE
"Hockety Pocketty, les 4 sorcières" - sketch des enfants de la troupe "Les Camarades du Raymond"

18H30 CORTÈGE HALLOWEEN
Départ du cortège place de l'église, rue de Rubignies, tour de la place, Embuscade, rue Chevesne, Salle Communale

21H00 SOIRÉE À LA SALLE
Ouverture de la salle à 20h00
Soupe et crêpes offertes

Le comité rappelle que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateur durant toute la durée du cortège.

La Renaissance
Cercle d'Art dramatique
Sars-la-Buissière

Sars-la-Buissière
Théâtre Wallon

"Marqui pont d'chance"



Le samedi 8 novembre à 18h30
Le dimanche 9 novembre à 15h00

Aux écoles communales de Sars-la-Buissière

Renseignements : U. Lefevre : 071/59.23.99
A. Baudson : 071/59.34.93 - F. Dubrux : 071/59.44.41

P.A.F. : 5€

Gratuit pour les moins de 12 ans

PAYSANS DU FOND

SOUPER PORCHETTA

SAMEDI 8 NOV. 2025
À PARTIR DE 18H
AU SALON COMMUNALE DE LOBBES



MENU
Demi poulet pour les enfants qui le souhaitent

25€ /ADULTES
15€ /ENFANTS

CONTACT ET INFO : WENDY M 0493 45 32 67

Réservations jusqu'au 24 octobre 2025 sur notre compte **BE49 0689 5618 1971**

PAIEMENT NON REMBOURSABLE !
livraison possible dans un rayon de 10km!

Pour les prochains bulletins communaux, veuillez envoyer les informations avant le 10 du mois précédant la parution. Merci.